

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 MARS 2021 EN
VISIOCONFERENCE ET RETRANSMIS EN DIRECT SUR
LE SITE WWW.CCMSL.COM**

ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE : CHAMPAGNE SUR SEINE : Mrs GONORD, KERIGER, GIRY, Mme SCHNEIDER - DORMELLES : Mr LARGILLIERE - FLAGY : Mr DESVIGNES - LA GENEVRAYE : Mme PERINI - MONTIGNY SUR LOING : Mmes MONCHECOURT, JACQUENET, Mr CORBEL - **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** Mrs ZAKEOSSIAN, FONTUGNE, ATLAN, JOCHMANS, POUILLIER, BODIER, LIMOGES, SEPTIERS, Mmes GAUDIN, SAVAL-BONET, EYRIGNOUX, DUMAS-PRIMBAULT, GRAU, SOUCHARD, EPIKMEN, THALAMY - NANTEAU SUR LUNAIN : Mr GUIMARD - NONVILLE : Mr BALLAND - PALEY : Mr COCHIN - REMAUVILLE : Mme PENIFAURE - SAINT MAMMES : Mrs SURIER, PERRIN, Mme PIAT - THOMERY : Mr TROUBAT - TREUZY LEVELAY : Mme PILLOT - VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mrs MOMON, BEUDAERT, Mme DARGNAT - VILLECERF : Mr DEYSSON - **VILLEMARECHAL :** Mme KLEIN, Mr GOISET — **VILLEMER :** Mr BEAUFRETON - VILLE SAINT JACQUES : Mr DUCHATEAU

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE : CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme AUFILS par Mme MONCHECOURT SAINT MAMMES : Mr BRUMENT par Mr DUCHATEAU - THOMERY : Mr MICHEL par Mr TROUBAT – Mme VANNEAU par Mr TROUBAT – Mme PATTYN par Mr SEPTIERS.

ETAIENT ABSENTES COMMUNES DE : CHAMPAGNE SUR SEINE : Mmes BAYE, SANS

Suite à la crise sanitaire, cette assemblée se déroule en visioconférence :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE : L'établissement du quorum par l'appel du Président en début de séance - L'enregistrement des débats et la conservation de celui-ci jusqu'à l'adoption du procès-verbal de la séance - Le comptage des votes par le Président qui invitera les personnes connectées à exprimer par leurs voix, leurs votes.

Madame MONCHECOURT est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire :

APPORTE une modification au procès-verbal du Conseil Communautaire du 16 décembre 2020 : Présence de Madame PENIFAURE, Maire de REMAUVILLE (notée comme absente).

ADOpte le procès-verbal du Conseil Communautaire du 16 décembre, aucune autre modification n'étant apportée.

EST INFORME des décisions prises :

2020.275 du 10 décembre 2020

Autorisation donnée à Monsieur Bruno MICHEL, Vice-Président de Moret Seine et Loing, pour signer avec le Département de Seine et Marne une convention, conclue pour une durée d'un an à compter de la signature des deux parties, ayant pour objet de définir les conditions de la mise à disposition, à titre gracieux, d'une cabine de télé-médecine à Moret Seine et Loing.

2020.276 du 11 décembre 2020

Signature avec les Communes membres et le SIDASS Moret Seine et Loing d'une convention de mutualisation des formations ayant pour objet de définir les modalités de mise en place de formations pour les agents de la collectivité.

La collectivité autorise Moret Seine et Loing à mettre en place les formations avec l'organisme de son choix. En contrepartie, une participation financière est demandée à la collectivité. Celle-ci est calculée au prorata du nombre de ses agents inscrits, sur la base du coût de la formation assurée par le prestataire (en cas de formation payante), auquel s'ajoute un montant de 20 euros par agent, représentant le coût de fonctionnement des services communautaires et le coût du repas lorsque celui-ci est prévu et facturé par l'organisme prestataire. Toute inscription annulée, quel que soit le motif, sera facturée à la collectivité.

La convention est conclue pour un an à compter du 1/1/2021. Elle sera renouvelée par tacite reconduction chaque année dans la limite de 6 ans.

2020.277 du 11 décembre 2020

Signature avec le SIDASS Moret Seine et Loing d'une convention de mise à disposition du Conseiller en Prévention des Risques Professionnels pour exercer des missions ponctuelles afin d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Cette convention, conclue pour la durée du mandat (6 ans), prendra effet à compter du 1/1/2020.

2020.278 du 11 décembre 2020

Autorisation donnée à Monsieur Francis DUCHATEAU, Vice-Président de Moret Seine et Loing, pour signer l'ensemble des documents relatifs à la vente du lot n° 9 du lotissement « Les Clubs », d'une superficie totale de 2 319 m² (constitué des parcelles 166 ZB 516 et 166 ZB 528), situé au Pôle Économique des Renardières à commune de Moret-Loing-et-Orvanne, au profit de la Société Civile Immobilière VTM, dont le siège est à Pamfou (77830), Départementale 605, au prix de 27,5 € H.T./m² soit 63 772,5 € H.T. La signature est prévue le 18/12/2020 à l'office notarial de Moret-Loing-et-Orvanne.

2020.279 du 14 décembre 2020

Signature avec le Centre de Gestion de Seine et Marne d'une convention de gestion assurance-groupe relative à la gestion et au suivi du marché d'assurance statutaire pour le personnel de Moret Seine et Loing. En contrepartie des tâches assurées par le Centre de Gestion, Moret Seine et Loing s'acquittera d'un forfait annuel par agent. Le versement de ce forfait interviendra une fois par an au vu de la liste des effectifs des agents assurés de l'année N-1.

La convention prend effet au 1/1/2021 pour se terminer à la date d'échéance du marché soit le 31/12/2024.

2020.280 du 15 décembre 2020

Signature de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition des piscines avec L'Entente Sportive Vernoucelloise.

Cet avenant modifie l'annexe 1 de la convention initiale sur les horaires des créneaux attribués à l'utilisateur au vu de la crise sanitaire et du couvre-feu instauré. Cette modification entrera en vigueur à compter de la date de signature de l'avenant. Toutes les dispositions de la convention initiale non modifiées par cet avenant demeurent inchangées.

2020.281 du 15 décembre 2020

Signature, avec les Communes membres, d'un avenant à la convention de mise à disposition de personnel pour la mise en conformité des traitements des données à caractère personnel à la loi informatique et libertés et à la réglementation européenne, ayant pour objet de modifier le nom de l'agent mis à disposition assurant une mission d'accompagnement dans la mise en conformité des traitements à la loi informatique et libertés et au RGPD. Cette modification entrera en vigueur à compter de la date signature des deux parties.

Toutes les dispositions de la convention initiale non modifiées par cet avenant restent inchangées et demeurent applicables.

2020.305 du 17 décembre 2020

Signature avec une psychologue d'une convention, conclue pour 1 an à compter du 1/1/2021, fixant les conditions de mise en place d'un partenariat entre Moret Seine et Loing et la psychologue pour la supervision des LAEP « Petits pas, grands pas » et « Main-tenant pour demain ».

Le montant de l'intervention versé par Moret Seine et Loing à la psychologue s'élève à la somme de 250 €. La psychologue fera 4 interventions dans l'année.

2020.306 du 18 décembre 2020

Signature d'une convention, conclue pour un an à compter du 23/12/2020, avec un bénévole fixant les conditions de présence du collaborateur bénévole au sein du service Sports de Moret Seine et Loing pour accompagner un groupe de jeunes lors des sorties organisées par ce dernier.

2020.307 du 18 décembre 2020

Signature d'une convention avec des bénévoles, conclue pour un an à compter du 1/1/2021, fixant les conditions de présence du collaborateur bénévole au sein du service Centre Social de Moret Seine et Loing pour effectuer les activités liées à l'Atelier Savoir de Bases.

2020.308 du 18 décembre 2020

Signature avec le Centre Thérapeutique Santé Service d'une convention, conclue pour un an à compter du 1/1/2021, fixant les conditions de mise en place d'un partenariat pour l'organisation des « ateliers de la longévité » et du projet sur le sport-santé.

2020.309 du 21 décembre 2020

Signature de l'avenant n° 2 à la convention partenariale du réseau Comète avec Ile-de-France Mobilités (STIF) et la Société Interval prenant en compte : la prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31/12/2023 - le retrait de la participation du Département de Seine et Marne - la modification de la formule d'indexation de la participation des collectivités. L'avenant prend effet à compter de sa notification.

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1er février 2020	ILAT 3T2019 = 114,85	6 329,86 €
1er février 2021	ILAT 3T2020 = 114,23	6 295,68 €

2021.07 du 11 janvier 2021

Clause d'indexation sur le montant du loyer du Bail avec la société THEMESIS INFORMATIQUE au 1/2/2021

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1er février 2020	ILAT 3T2019 = 114,85	3 091,60 €
1er février 2021	ILAT 3T2020 = 114,23	3 074,91 €

2021.08 du 11 janvier 2021

Clause d'indexation sur le montant du loyer du Bail avec la société VELO BELLO au 1/2/2021

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1er février 2020	ILAT 3T2019 = 114,85	1 248,84 €
1er février 2021	ILAT 3T2020 = 114,23	1 242,10 €

2021.09 du 7 janvier 2021

Mise en place des projets du Service Politique Culturelle MSL : des projets liés à la mise en réseau des écoles de musique (collaboration artistique avec un opérateur culturel, formations, examens communs...) - des évènements culturels à l'échelle communautaire - des actions artistiques. Ces actions donneront lieu à la signature de conventions sur l'année 2021.

2021.10 du 7 janvier 2021

Signature avec la Caisse d'Allocation Familiales de Seine-et-Marne d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement pour le LAEP Petits Pas Grands Pas ayant pour objet d'intégrer le bonus territoire Ctg qui est une aide complémentaire à la prestation de service versée. L'avenant prend effet à compter du 1/1/2020 au 31/12/2021.

2021.11 du 7 janvier 2021

Signature de l'avenant n° 3 à la convention de mise à disposition des piscines avec L'Entente Sportive Vernoucelloise, modifiant l'annexe 1 de la convention initiale sur les horaires des créneaux attribués à l'utilisateur au vu de la crise sanitaire et du couvre-feu instauré. Cette modification entrera en vigueur à compter de la date de signature de l'avenant. Toutes les dispositions de la convention initiale non modifiées par cet avenant demeurent inchangées.

2021.12 du 14 janvier 2021

Signature d'une convention avec la MSL SEM pour la mise à disposition d'un agent pour exercer des missions d'assistante administrative. Cette convention prendra effet à compter du 1/2/2021 pour une durée de 3 ans renouvelable par périodes ne pouvant excéder cette durée.

2021.13 du 14 janvier 2021

Signature avec la Caisse d'Allocation Familiales de Seine-et-Marne de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement pour l'établissement d'accueil de jeune enfant « Crèche Familiale Graine d'Eveil » intégrant le bonus territoire Ctg qui est une aide complémentaire à la prestation de service versée. L'avenant prend effet à compter du 1/1/2020 au 31/12/2021.

2021.14 du 18 janvier 2021

Signature avec Mme JEANSON d'un avenant n° 1 au bail dérogatoire modifiant le paragraphe DESTINATION comme suit :

« Le local loué est à usage exclusif des activités suivantes : Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues (8690E), Activités des professionnels de la santé humaine (8690F)

Le locataire ne pourra exercer dans les lieux loués, même à titre temporaire, aucune autre activité, sauf avenant au présent bail (voir A – Conditions Communes – 2°).

Le bailleur, autorise Madame JEANSON Pauline a sous louer à :

- Madame Sabrina JOUZEAU, entrepreneur individuel sous le numéro SIREN 793 527 292 dont l'établissement est situé au 32 rue Léo Lagrange – 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE
- Madame Julie DESNOS, entrepreneur individuel sous le numéro SIREN 807 890 967 dont l'établissement est situé au 593 rue du Bas Moulin à DAMMARIE-LES-LYS
- Monsieur Axel DURAND, entrepreneur individuel sous le numéro SIREN 892 041 849 dont l'établissement est situé au 1 rue Montchavant – 77250 Moret-Loing-et-Orvanne

2020.310 du 21 décembre 2020

Signature avec la Caisse d'Allocation Familiales de Seine-et-Marne d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement pour le Relais Assistants Maternels Intégrant le bonus territoire Ctg qui est une aide complémentaire à la prestation de service versée. L'avenant prend effet à compter du 1/1/2020 au 31/12/2022.

2020.311 du 21 décembre 2020

Signature d'une convention, qui prend effet au 1^{er} janvier jusqu'au 31/12/2021, avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne concernant la surveillance médicale du personnel de Moret Seine et Loing. Le tarif des prestations pour l'année 2021 est fixé annuellement par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

2020.312 du 22 décembre 2020

Signature d'une convention, consentie à titre gracieux pour une durée d'un à compter du 1/1/2021, avec l'Association Départementale de Protection Civile de Seine et Marne (ADPC 77) fixant : les conditions de mise à disposition de locaux par Moret Seine et Loing au profit de l'Association - les prestations à fournir par l'association en contrepartie d'une mise à disposition de locaux - les modalités générales de partenariat entre les deux structures.

2021.01 du 30 décembre 2020

Clause d'indexation sur le montant du loyer du Bail avec la société UTOO Industries au 1/1/2021 :

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1er janvier 2020	ILC 3T2019 = 115,60	7 005,34 €
1er janvier 2021	ILC 3T2020 = 115,70	7 011,40 €

ILC = Indice des Loyers Commerciaux

2021.02 du 5 janvier 2021

Clause d'indexation sur le montant du loyer du Bail avec le Cabinet PHILIPPON au 1/2/2021 :

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1er février 2020	ILAT 1T2019 = 113,88	13 149,02 €
1er février 2021	ILAT 1T2020 = 115,53	13 339,54 €

ILAT = Indice des Loyers des Activités Tertiaires

2021.03 du 5 janvier 2021

Clause d'indexation sur le montant du loyer du Contrat de location avec Mme et Mr MILLEREAU au 1/2/2021

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1er février 2020	IRL 3T2019 = 129,99	12 120,09 €
1er février 2021	IRL 3T2020 = 130,59	12 176,04 €

IRL = Indice de Référence des Loyers

2021.04 du 5 janvier 2021

Clause d'indexation sur le montant du loyer du Bail avec la société TELIMA ENERGY au 3/2/2021

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
3 février 2020	ILC 2T2019 = 115,21	16 546,52 €
3 février 2021	ILC 2T2020 = 115,42	16 576,68 €

2021.05 du 11 janvier 2021

Clause d'indexation sur le montant du loyer du Bail avec la société CALISTAIR au 1/2/2021 :

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1er février 2020	ILC 2T2019 = 115,21	13 422,08 €
1er février 2021	ILC 2T2020 = 115,42	13 446,55 €

2021.06 du 11 janvier 2021

Clause d'indexation sur le montant du loyer du Bail avec la société 2RLJ - AGE D'OR SERVICES au 1/2/2021 :

pour occuper le local dans l'exercice de leurs activités professionnelles complémentaires à celle de Madame JEANSON Paulline.

Le preneur devra, en outre, se conformer aux prescriptions administratives et autres concernant ces activités, ainsi qu'à l'annexe « Technique » du présent bail. »

Le présent avenant entrera en vigueur à compter du 25/1/2021.

2021.15 du 19 janvier 2021

Signature avec Calistair SAS d'un avenant n° 3 au bail commercial actant le changement d'adresse du siège social du Preneur qui est situé au 114 rue Pascal – 77000 Vaux le Pénil. Le présent avenant entrera en vigueur à compter du 25/1/2021.

2021.16 du 19 janvier 2021

Signature d'une convention avec le GRETA MTI 77 pour la mise en place d'une action de formation professionnelle continue intitulée « Accompagnement à la rédaction du livret 2 – VAE DEAP » d'une durée de 24 h pour un agent de la collectivité. Le montant de la formation est de 700 €.

2021.17 du 19 janvier 2021

Signature avec l'AIRC d'une convention, conclue pour un an à compter du 1/1/2021, pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle d'activité cuisine du Centre Social de Moret Seine et Loing situé 98 rue Grande à Champagne sur Seine. L'association utilisera les locaux pendant les horaires d'ouverture du Centre Social en faisant une demande écrite dans les 15 jours précédant l'emprunt.

2021.18 du 19 janvier 2021

Signature avec l'association Le Planning Familial d'une convention, conclue pour un an à compter du 1/2/2021 pour la mise à disposition, à titre gracieux, des locaux situés au sein du Pôle Famille – 5 bis rue de la République à Veneux les Sablons les jeudis et vendredis de 18 h 00 à 20 h 00 en fonction de la disponibilité de la salle.

2021.19 du 19 janvier 2021

Signature avec l'association Bien Naître au XXI^e siècle d'une convention, conclue pour un an à compter du 5 février 2021, pour la mise à disposition, à titre gracieux, des locaux situés au sein du Pôle Famille – 5 bis rue de la République à Veneux les Sablons les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois de 20 h à 23 h.

2021.20 du 26 janvier 2021

Signature avec Solutions 30 Euro Energy d'un avenant n° 1 au bail commercial actant le changement de dénomination sociale de la société Telima Energy IDF devenue la société Solutions 30 Euro Energy. Le présent avenant entrera en vigueur à compter du 1/2/2021.

2021.21 du 28 janvier 2021

Validation des prix unitaires révisés au 1/4/2021 pour le Marché n° 2020/1 relatif à la fourniture de denrées alimentaires et aide à la confection des menus pour diverses structures du service Petite Enfance :

	Les bébés Prix Unitaires en € HT	Les Moyens Prix Unitaires en € HT	Les Grands Prix Unitaires en € HT
Repas	2,376	3,101	3,222
Goûter	0,533	0,533	0,533

2021.22 du 28 janvier 2021

Signature d'une convention avec l'organisme de formation CitéAquadémie pour la mise en place d'une action de formation intitulée « Révision du Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur » d'une durée de 18 h pour un agent de la collectivité. Le coût pédagogique de cette formation est fixé à 215 €.

2021.23 du 11 février 2021

Signature avec Air Products d'un contrat pour la location d'une bouteille X5T avec Mano. Le montant de la location est arrêté à la somme de 641,42 €

2021.24 du 11 février 2021

Signature d'une convention avec le Département de Seine et Marne définissant les modalités de soutien financier du Département au titre du programme de la prévention de la perte d'autonomie pour l'année 2021. Le montant de la subvention s'élève à 22 480 €.

2021.25 du 11 février 2021

Sollicitation d'une subvention de 32 500 € maximum auprès de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) pour couvrir les dépenses de la FPPMA pour l'année 2021.

2021.26 du 15 février 2021

Clause d'indexation sur le montant du loyer du Bail avec la société ASSISQUAL au 1/3/2021

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1er mars 2020	ICC 3T2019 = 1746	14 474,85 €

1er mars 2021	ICC 3T2020 = 1765	14 632,36 €
---------------	-------------------	-------------

ICC = Indice du Coût de la Construction

2021.27 du 23 février 2021 annule et remplace la décision n° 2021.25 du 11 février 2021

Sollicitation d'une subvention de 32 500 € maximum auprès de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) pour couvrir les dépenses de la FPPMA pour l'année 2021.

2021.28 du 1^{er} mars 2021

Clause d'indexation sur le montant du loyer du Bail avec la société EU CREAL au 1/4/2021

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1er avril 2020	ILAT 3T2019 = 114,85	4 851,67 €
1er avril 2021	ILAT 3T2020 = 114,23	4 825,48 €

2021.29 du 1^{er} mars 2021

Clause d'indexation sur le montant du loyer du Bail avec la société Jean-Luc MONTCLAIR au 1/4/2021

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1er avril 2020	ILAT 3T2019 = 114,85	3 823,02 €
1er avril 2021	ILAT 3T2020 = 114,23	3 802,38 €

2021.30 du 1^{er} mars 2021

Signature d'une convention avec l'UDSP 77 ayant pour objet l'organisation de formation de maintien et d'actualisation des compétences des sauveteurs secouristes du travail pour des groupes de 4 à 10 personnes. La participation financière est arrêtée à la somme de 1 200 € TTC.

La convention est conclue pour l'année en cours jusqu'au 31 décembre 2021. Elle est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie.

2021.31 du 4 mars 2021

Signature avec la Région Ile de France d'une convention chèque numérique pour un commerce connecté ayant pour objet de définir les modalités du soutien financier à Moret Seine et Loing pour la mise en place de la plate-forme « ProxiCommerce » auprès des commerces. Le montant de la subvention attribuée est de 4 000 €.

La convention prend effet à compter de la date d'attribution et prend fin lors du versement du solde de la subvention.

2021.32 du 4 mars 2021

Signature d'une convention avec l'UDSP 77 ayant pour objet l'organisation de deux stages de PSC1 de 8 heures auprès d'un groupe de 20 enfants le lundi 12 juillet 2021 et le vendredi 5 novembre 2021. La participation financière est arrêtée à la somme de 1 100 € TTC. La convention est valable pour la durée des stages.

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Modification des statuts du SMECTOM de la vallée du Loing

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité VALIDE les modifications des statuts du SMETOM de la vallée du Loing.

Suppression de poste suite à avancement de grade

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE la suppression des postes suivants : 1 poste d'Agent Social à TNC 29 h - 1 poste d'Adjoint Technique à TC - 1 poste de Rédacteur à TC - 1 poste d'Auxiliaire de puériculture Principal 2^{ème} classe à TC

Forfait Mobilité Durable - FMD

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE l'instauration, à compter de 2021, du Forfait Mobilité Durable pour un montant de 200 € annuel.

Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public.

Rapport égalité Femmes / Hommes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes présenté préalablement au budget 2021.

ARRIVEE DE MONSIEUR MICHEL

Rapport d'orientations budgétaires

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité : 12 absentions Mrs ZAKEOSSIAN – ATLAN – BODIER – FONTUGNE – JOSCHMANS – POUILLIER – Mmes DUMAS-PRIMBAULT – EYRIGNOUX – GAUDIN – GRAU – SAVAL-BONNET - SOUCHARD
APPROUVE le rapport sur les orientations budgétaires 2021

Demande de subvention créneaux et transport des élèves de 6^{ème} vers les piscines

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE la reconduction de la délibération pour l'année scolaire 2020/2021.

VIVRE ENSEMBLE

Application d'un quotient familial pour le calcul des tarifs

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à appliquer un quotient familial pour le calcul du tarif des activités

Tarifs des activités

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à appliquer les tarifs pour les activités des centres sociaux, du service « jeunesse » et du service « sports »

Tarifs du centre aquatique du Grand Jardin et de la piscine des Collinettes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à appliquer les tarifs et les dispositions complémentaires pour le Centre Aquatique du Grand Jardin à compter du 1^{er} avril 2021, les tarifs pour la piscine de Collinettes étant maintenus.

Graine d'Eveil : Règlement des assistants(tes) maternels(les)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VALIDE le règlement intérieur des assistants(tes) maternels(les) de l'accueil familial « Graine d'Eveil »

Renouvellement des projets sociaux du Centre Social de CHAMPAGNE SUR SEINE et de l'Espace des Habitants de VILLEMÉR

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
VALIDE les projets sociaux des deux structures

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Ré-abondement au fonds « Résilience 2021 »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE MORET SEINE & LOING à ré-abonder au fonds « Résilience 2021 » de la Région Ile de France à hauteur de
5 880 euros

Marché relatif au nettoyage des rues des Communes membres - Avenant

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à signer les documents relatifs aux modifications suite à l'avis de la commission d'appel
d'offres.

Centre aquatique du Grand Jardin – Avenant

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à signer les documents relatifs aux modifications suite à l'avis de la commission d'appel
d'offres.

Vente d'un terrain à l'entreprise VTM AUTO / SCI VTM

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à vendre le lot n° 8 du lotissement "Les Clubs", d'une superficie de 2 010 m² constitué des
parcelles n°166ZB484, 166ZB495, 166ZB496, 166ZB500, 166ZB507 et 166ZB515, sises rue des Rompans à ECUELLES
(77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE), au profit de la SCI VTM, au prix de 55 275 € HT (cinquante-cinq-mille deux-cent-
soixante-quinze euros hors taxes).

Vente d'un terrain à l'entreprise SOLARENT / SCI L'OREE DU LOING

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE LE PRESIDENT à vendre le lot n°6 du lotissement "Les Clubs", d'une superficie de 2 053 m² constitué des
parcelles 166ZB509, 166ZB517 et 166 ZB527, sises Avenue des Renardières à ECUELLES (77250 MORET-LOING-ET-
ORVANNE), au profit de la SCI L'OREE DU LOING, au prix de 56 457,5 € HT (cinquante-six-mille quatre-cent-cinquante-
sept euros et cinquante centimes hors taxes).

Elaboration du Programme Local de l'Habitat

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à lancer la procédure d'élaboration du PLH sur le territoire de MORET SEINE & LOING, et à
associer à l'élaboration l'État ainsi que toutes autres personnes morales intervenant dans les politiques de l'habitat,
conformément à l'article L. 302-2 du code de la Construction et de l'Habitation.

Le Président

P. SEPTIERS



**POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT
A L'ARTICLE L 5211-47 DU CGCT**

LE MAIRE